



Résumé des volets 1, 4 et 5

Projet Stratégique 2024-2028

Pour la Guyane, une plateforme portuaire performante, durable et résiliente

Senk lannen pou nou paré



VOLET 1 - POSITIONNEMENT STRATEGIQUE ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Les objectifs et ambitions du Projet stratégique 2024-2028

Suite au Conseil de Développement de juillet 2023, la gouvernance du GPM de la Guyane a souhaité prioriser 4 axes majeurs sur lesquels s'appuiera le Projet stratégique 2024-2028 :

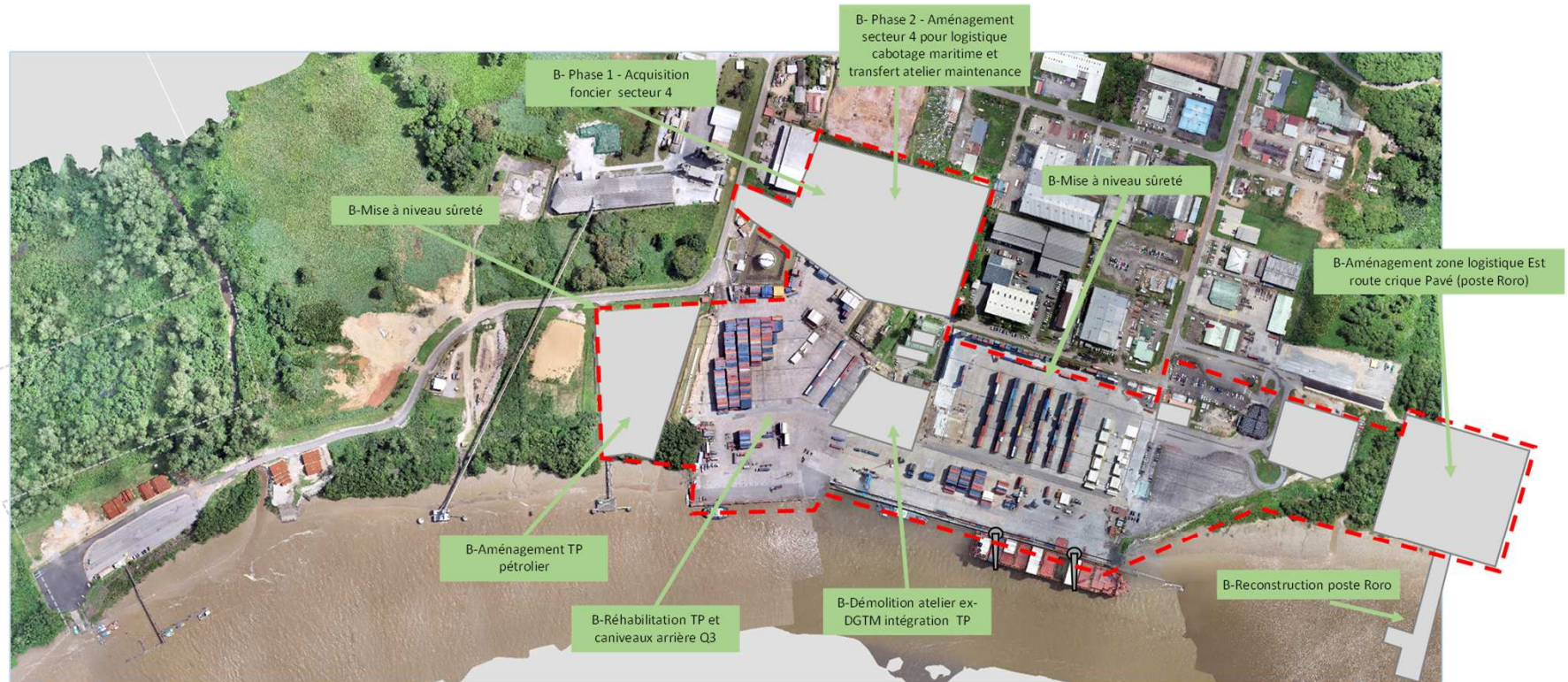
- ❖ **Axe 1** – Finaliser la modernisation de l'exploitation et de l'outillage portuaire, tout en démarrant les réflexions pour les évolutions à venir sur le plus long terme ;
- ❖ **Axe 2** – Poursuivre l'amélioration des infrastructures portuaires permettant un accès sécurisé et performant au port par la construction d'un nouveau poste RoRo ;
- ❖ **Axe 3** – Contribuer à la sécurisation de l'approvisionnement global de la Guyane, et plus particulièrement la souveraineté alimentaire du territoire, dans le cadre de l'intégration régionale au plateau des Guyanes ;
- ❖ **Axe 4** – Faire face aux enjeux de développement durable du territoire et accompagner la transition énergétique de la Guyane → être une plateforme portuaire durable et résiliente.

➤ C'est donc sur cette base que le présent Projet stratégique quinquennal est bâti : poursuite de l'investissement de modernisation, ouverture et intégration régionale, décarbonation et plate-forme d'innovation pour la transition énergétique.

Ensemble projets A : les projets engagés et financés totalement ou partiellement



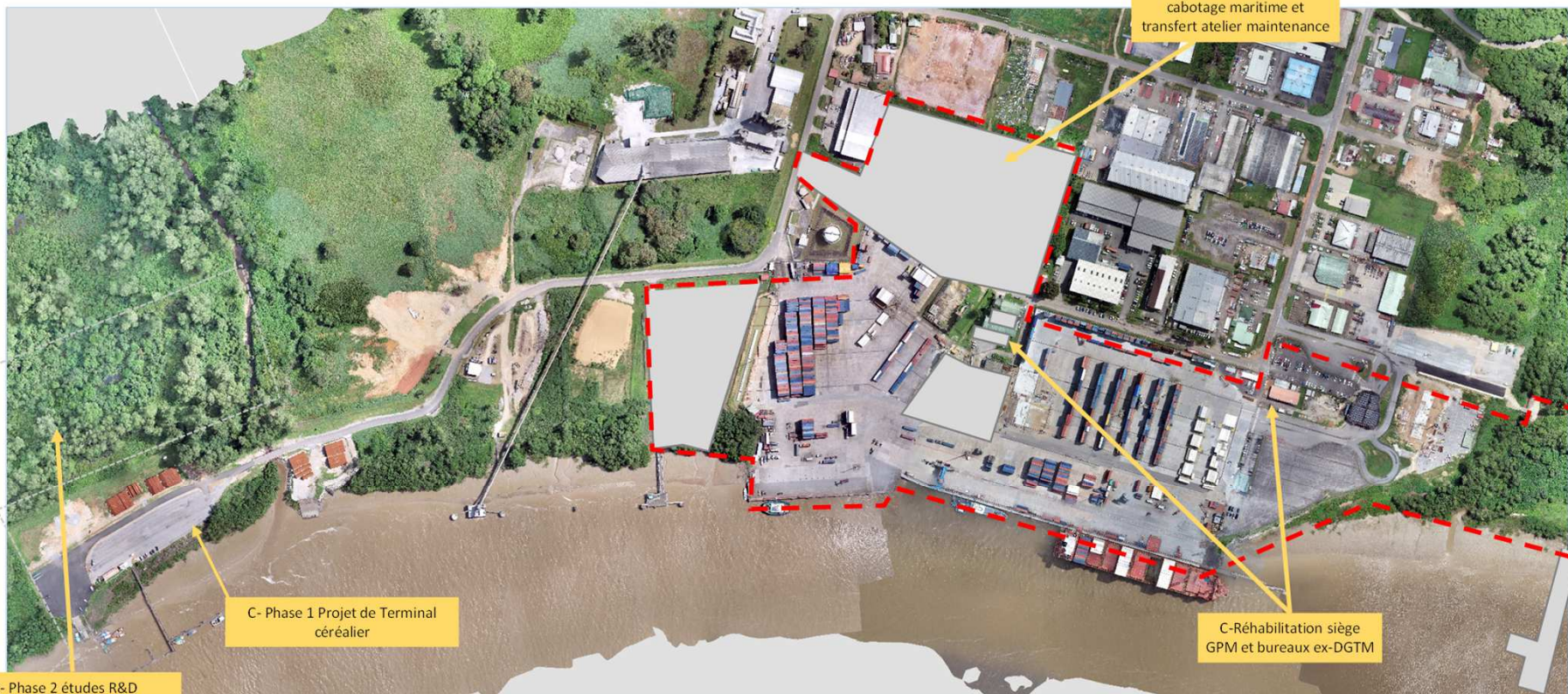
Ensemble projets B : les projets prioritaires correspondant à la fonction primaire d'accès au port



Ensemble projets C : les projets à programmer relevant d'une logique d'émetteur stratégique du port



C- Phase1-
Aménagement
Port Sec de
l'Oyapock



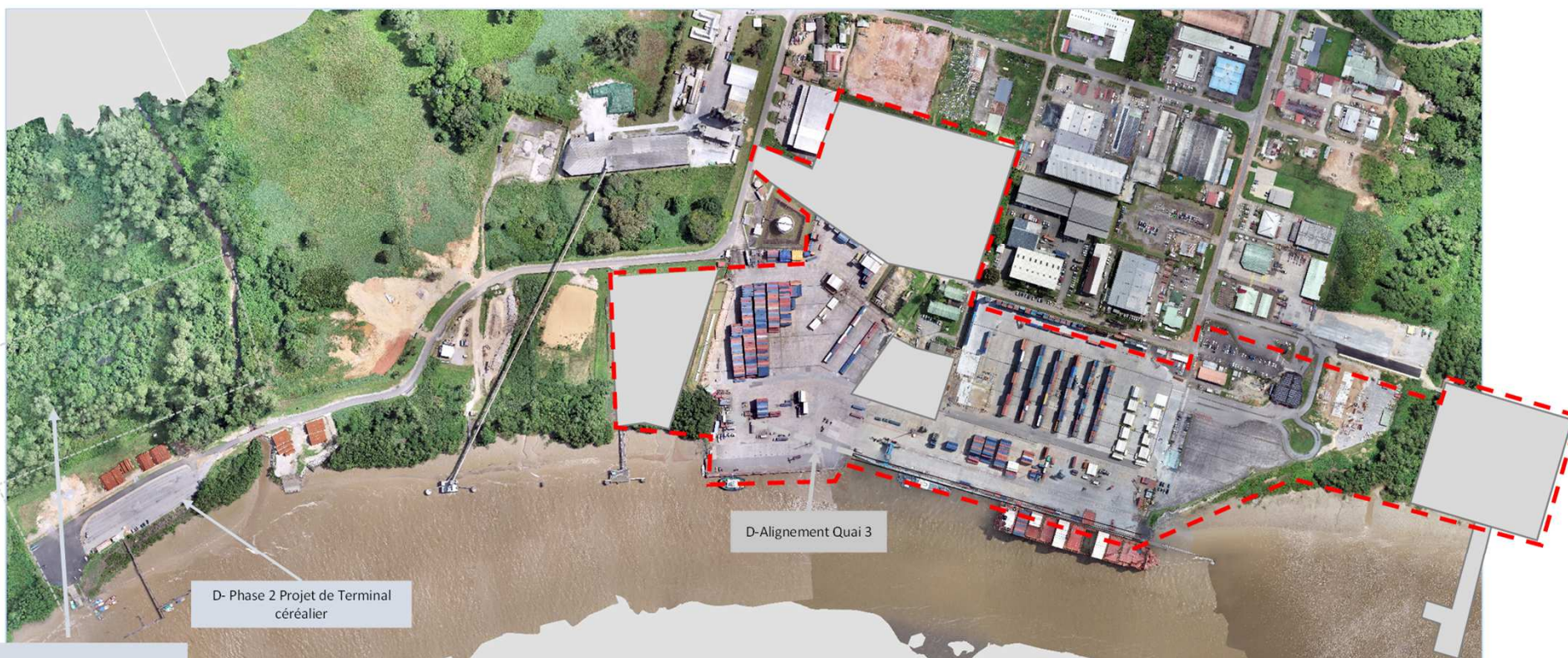
C- Phase3- Aménagement
zone 4 pour logistique
cabotage maritime et
transfert atelier maintenance

C- Phase 1 Projet de Terminal
céréaliier

C-Réhabilitation siège
GPM et bureaux ex-DGTM

C- Phase 2 études R&D
(démonstrateurs) secteur 3

Ensemble D : les actions pour préparer l'avenir à plus long terme au-delà de 2028

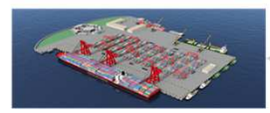


D- Phase 3 aménagement Secteur 3 : plate-forme d'innovation et transition énergétique

D- Phase 2 Projet de Terminal céréalier

D-Alignement Quai 3

D- Projet de Terminal industriel et commercial de l'Ouest

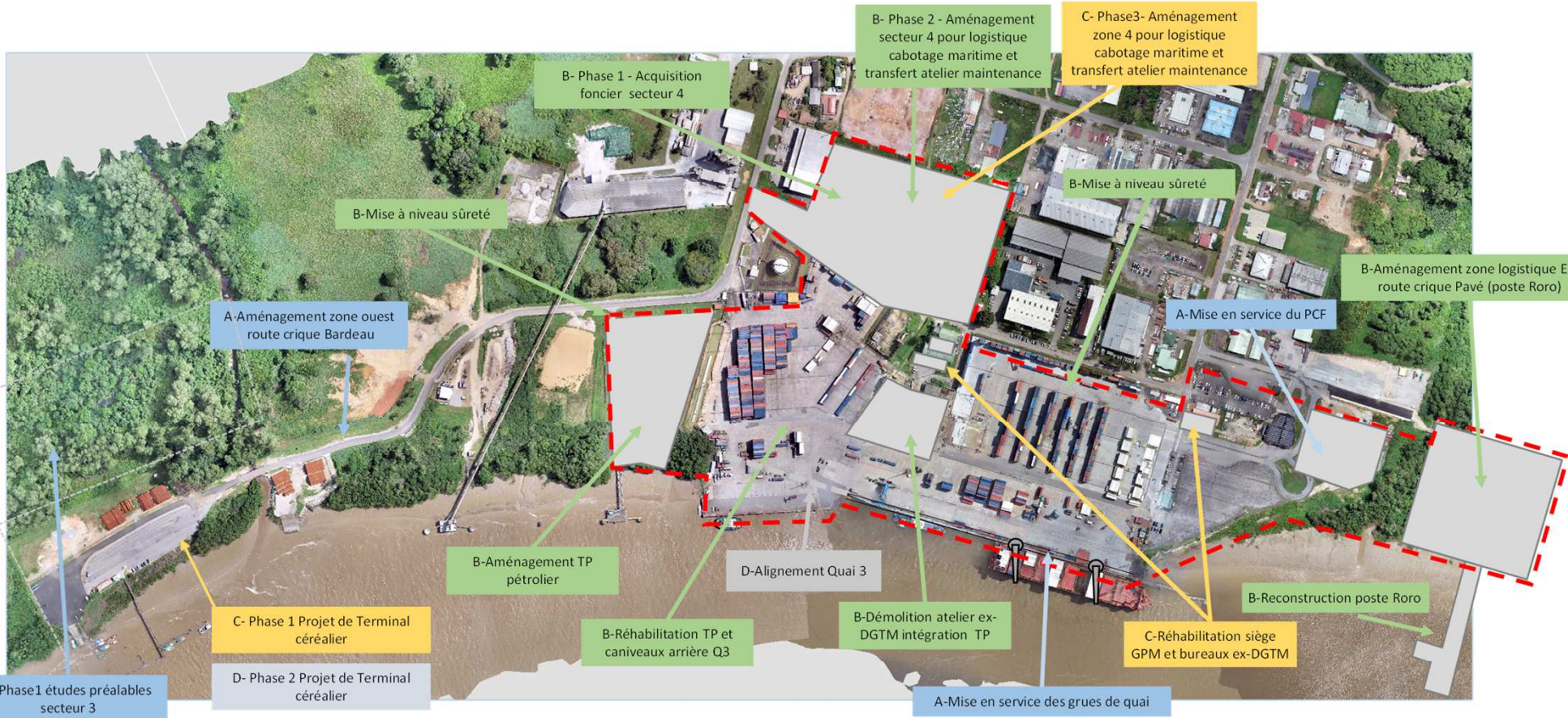


D- POMU Quai en eau profonde/EMR

Synthèse des projets du GPM-Guyane



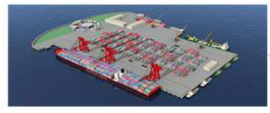
C- Phase1- Aménagement Port Sec de l'Oyapock



C- Phase 2 études R&D (démonstrateurs) secteur 3

D- Phase 3 aménagement Secteur 3 : plate-forme d'innovation et transition énergétique

D- Projet de Terminal industriel et commercial de l'Ouest

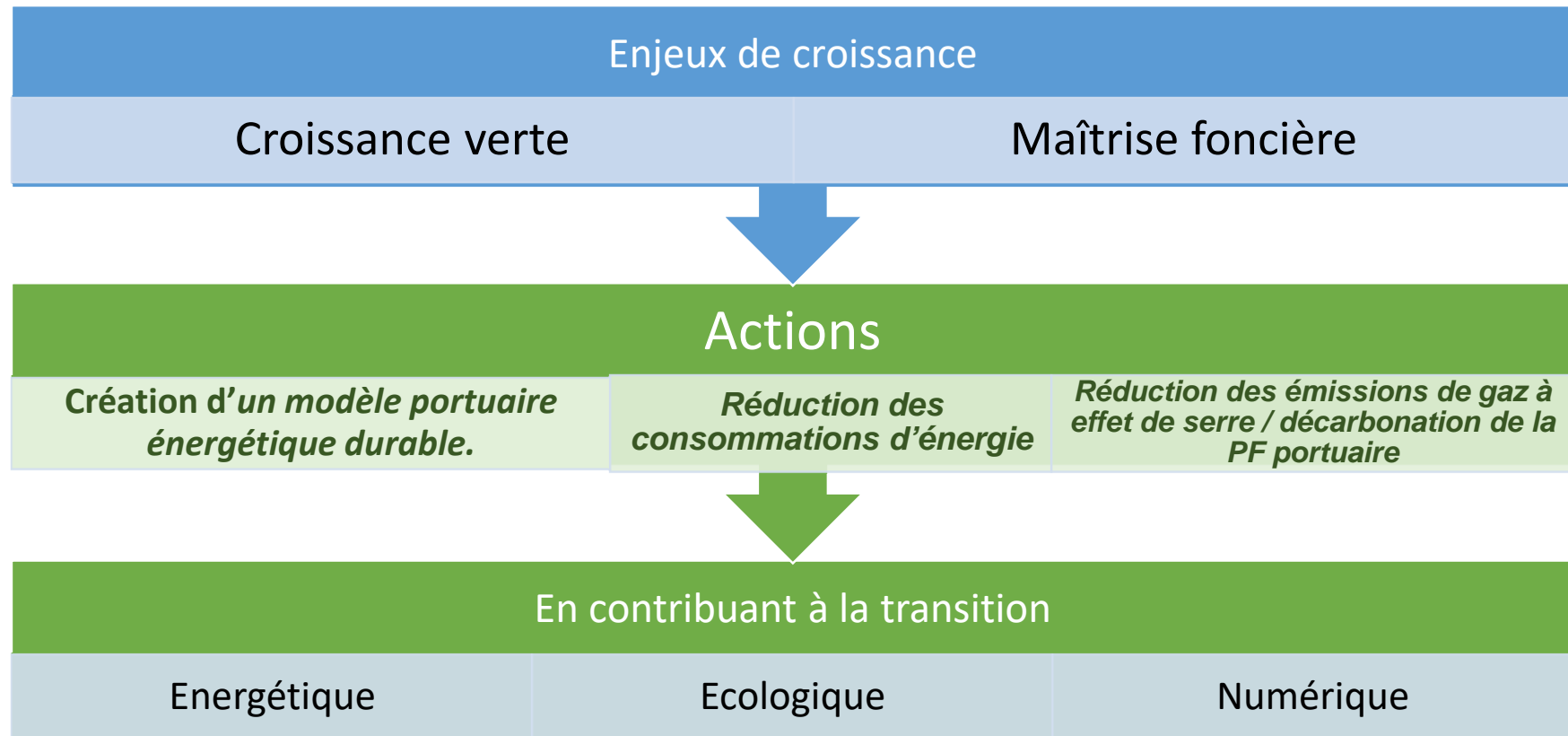


D- POMU Quai en eau profonde/EMR

VOLET 4 - LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PORT

La politique d'aménagement et de développement durable du port

Créer *un modèle portuaire énergétique durable*, trouvant le juste équilibre entre la poursuite d'un développement performant et des actions en faveur de la décarbonation de la plate-forme portuaire.



Les enjeux de maîtrise foncière sur Dégrad-des-Cannes

Au terme du Projet stratégique 2019-2023, le Grand Port Maritime de la Guyane dispose d'une maîtrise foncière sur 48 ha lui permettant :

- *Une zone portuaire cohérente et sans « verrues » offrant un terminal portuaire avec du potentiel d'expansion sur un espace plus homogène (secteur 1) ;*
- *Des réserves foncières à valoriser (secteurs 2 et 3).*

Le GPM va poursuivre sa maîtrise foncière durant les 5 prochaines années :

- GPM Guyane restera attentif aux potentialités d'opportunités foncières qui apparaissent dans sa circonscription.
- Actuellement le GPM est en cours d'acquisition d'une parcelle de 3 ha, ancienne zone d'habitat illégal aujourd'hui libérée : Ce nouveau secteur 4 sera affectée à la logistique de la ligne de cabotage régional du Plateau des Guyanes-Antilles (*gestion d'un parc conteneurs fermé, hangar de groupage/dégroupage, stockage multipurpose...*) et au hangar de maintenance des grues qui y sera transféré.
- La zone constituée du hangar de la DGTM (*qui sera démoli en raison du déplacement de l'activité de la DGTM sur la zone du projet OSE où seront regroupés les services de l'Etat*) et du hangar de maintenance des grues (*qui sera démonté et transféré sur ce secteur 4*), sera libérée et incorporée au terminal à conteneurs. Le bâtiment bureaux actuellement occupés par la DGTM devrait être réhabilité si le diagnostic confirme une potentielle valorisation immobilière domaniale.

Les enjeux de maîtrise foncière sur Dégrad-des-Cannes

- Au terminal pétrolier, la zone de passage des pipelines (18 000 m²) du secteur 1 sera intégrée au terminal portuaire dans les prochaines années, une fois dévotée et libérée de toute interdiction d'aménagement. Le GPM valorisera cette zone permettant l'agrandissement du terminal à conteneurs.
- La reconstruction du poste roulier à l'aval du quai 1 s'accompagne :
 - d'une zone de stockage des véhicules et engins pour assurer une capacité suffisante face à l'évolution des trafics rouliers.
 - d'une zone d'infrastructures logistiques (*hangars et terre-pleins*) pour le traitement des marchandises à l'import et à l'export
- Le futur terminal céréalier dédié aux importations de céréales, dont l'objectif est de répondre aux besoins des secteurs agricoles de la Guyane et des Antilles, sera aménagé sur l'ex « zone de plaisance ».

Stratégie Environnement et développement durable

Rappel

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

→ Favoriser une
croissance
économique
durable.

Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030

Diviser par deux la consommation finale d'énergie d'ici à 2050 (*par rapport à 2012*)

Diminuer de 50% le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050.

Stratégie Environnement et développement durable

La stratégie nationale portuaire (SNP) a pour objectif le développement des ports tout en intégrant la transition écologique des activités industrielles et logistiques.

La Stratégie Nationale Portuaire présente 4 ambitions dont « **Ports, accélérateurs de la transition écologique** ».



Les zones portuaires doivent maintenant relever le défi et s'engager dans la mise en conformité avec les objectifs nationaux et européens de décarbonation en limitant leur émission de CO₂. Pour cela, elles doivent notamment :

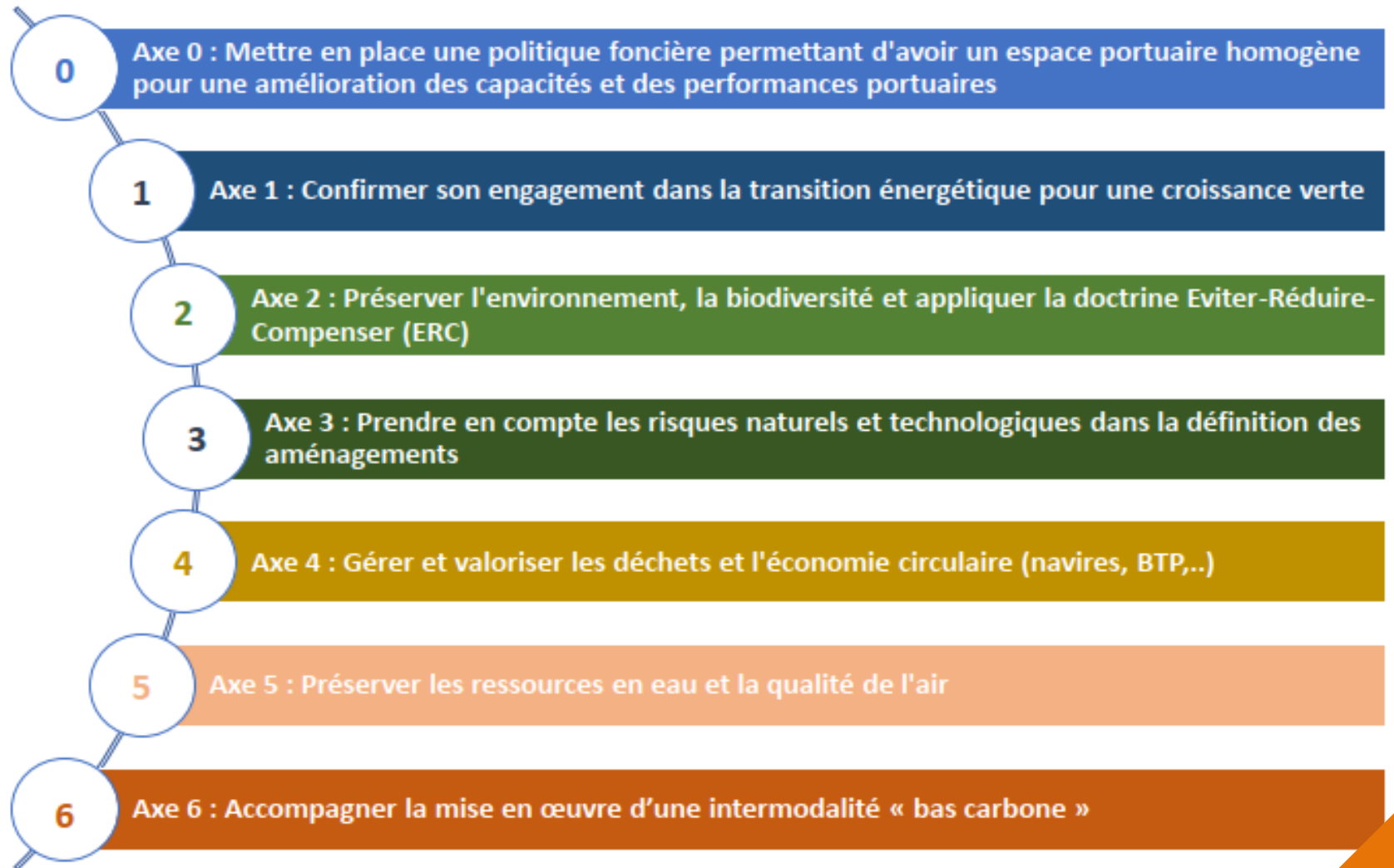
Mettre en place des transports décarbonés à l'horizon 2050 dans le cadre des Accords de Paris et de la Stratégie nationale bas-carbone, nécessitant une réduction des énergies fossiles.

Réduire d'au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 (*avec obligation de décarbonation pour les ports*) dans le cadre du paquet européen "Fit for 55" et des ajustements à l'objectif 55.

Baisser les émissions de gaz à effet de serre des navires de 2% d'ici à 2025, 13% d'ici à 2035 et 75% d'ici à 2050 prévue dans le règlement FuelEU Maritime, adopté par le Parlement européen en octobre 2022.

Stratégie Environnement et développement durable

Les 7 axes de la Stratégie Environnement et développement durable



AXE 0 – Enjeux de maîtrise foncière

L'axe 0 du Projet Stratégique concerne la mise en place d'une politique foncière permettant d'avoir un espace portuaire homogène visant à la fois une amélioration des capacités et des performances portuaires.

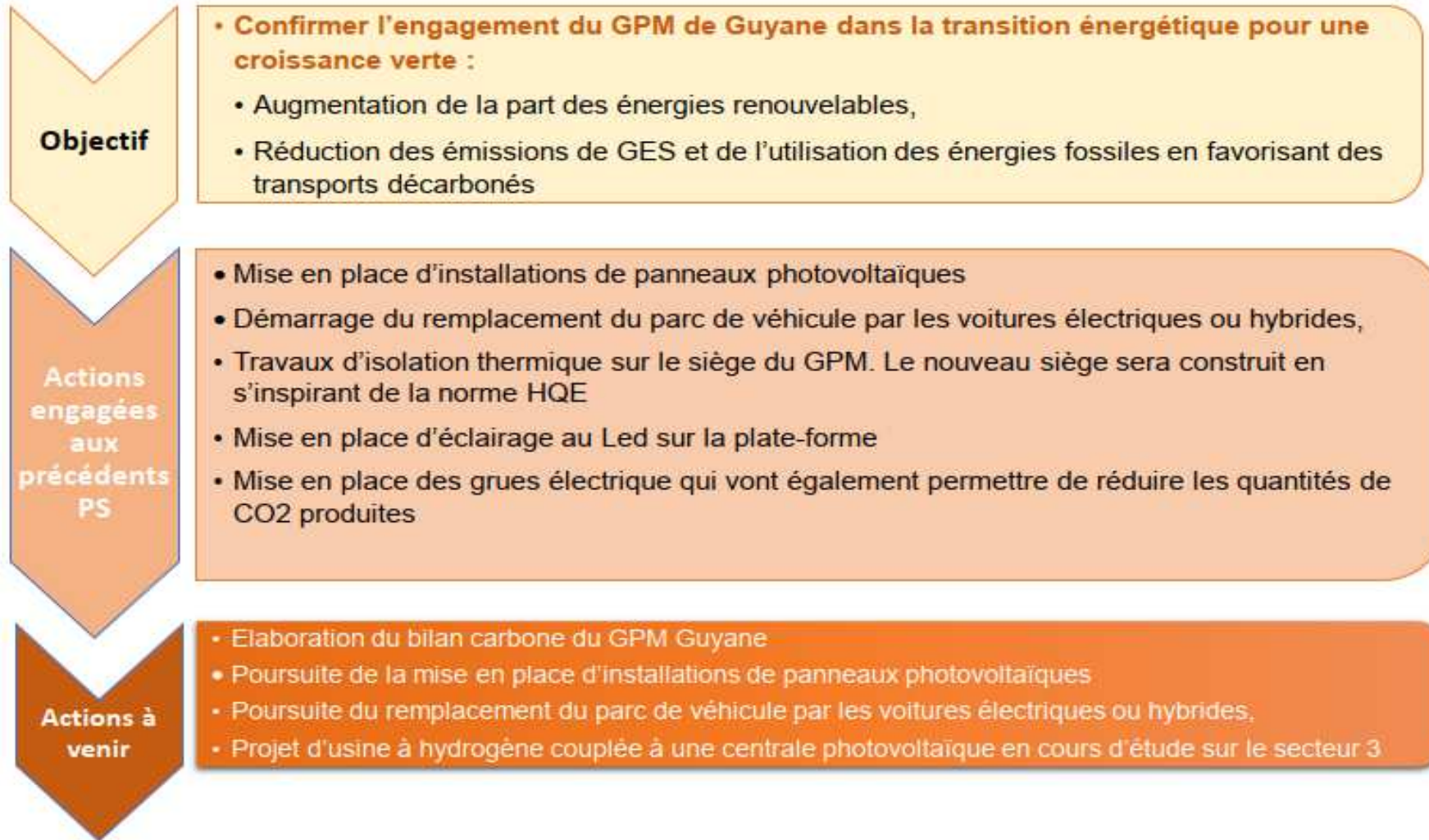
Le Projet stratégique 2024-2028 permettra de déployer un nouveau secteur 4, zone anciennement occupée sans droit, aujourd'hui libre de cette occupation illégale. Actuellement le GPM-Guyane est dans l'attente de la délibération de la Collectivité Territoriale confirmant la transaction relative à l'acquisition de cette parcelle complémentaire de 3 ha. Cette parcelle sera le support d'une plateforme logistique, située au Nord du terminal containers. Elle sera affectée à la logistique de la ligne de cabotage (*gestion d'un parc conteneurs fermé, hangar de groupage/dégroupage, stockage multipurpose...*) et aux ateliers de maintenance.

Dans le cadre de sa maîtrise foncière, le GPM-Guyane est attentif aux potentialités de nouveaux fonciers qui apparaissent dans sa circonscription. Une réflexion prospective de plus long terme (horizon 10 ans) permet de dégager dès aujourd'hui les axes directeurs de deux futures zones.

Le GPM-Guyane va poursuivre cette politique de maîtrise foncière en restant attentif aux opportunités et disponibilités qui pourraient apparaître dans sa circonscription au cours du nouveau Projet Stratégique.

Stratégie Environnement et développement durable

AXE 1



AXE 2

Stratégie Environnement et développement durable

Objectif

- **Préserver l'environnement, la biodiversité et appliquer la doctrine Eviter-Réduire-Compenser**

Actions engagées aux précédents PS

- Etudes environnementales, études d'impact réalisées ou en cours : Saint Georges, Secteurs 3 (DCC),
- Mesures de qualité des eaux et des sédiments : Mahury, Kourou
- Mise en œuvre de mesures de compensation :
Création d'une mare en collaboration avec le Conservatoire d'Espace littoral qui en assure la gestion. Vérification de l'efficacité prévue quelques mois après l'achèvement des travaux (obligation réglementaire) . - Etude sur les Caïmans noirs en cours de réalisation (secteur 1, 2 et 3).
Mise en place de plans de gestion des espaces naturels
- Renforcement de la politique de préservation et de compensation des espaces naturels
- Suivi des indicateurs environnementaux

Actions à venir

- Travail avec les associations pour la mise en œuvre des compensations déjà définies dans le cadre des autorisations sur les différents projets en cours
- Mise en place/actualisation des indicateurs de suivi environnementaux
- Réduction au maximum de l'imperméabilisation des sols en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville.
- Inventaires des connaissances environnementales sur la circonscription du GPM de Guyane
- Réalisation d'études paysagères prenant en compte la dimension patrimoniale et historique du site

AXE 3

Stratégie Environnement et développement durable

Objectif

- Prendre en compte les risques naturels et technologiques dans la définition des aménagements

Actions engagées aux précédents PS

Pas d'enjeu identifié à ce stade :

- Suivi du trait de côte non réalisé à date : les études n'ont pas été réalisées au niveau des équipements du GPM de Guyane.
- PPRIL en cours d'instruction.
- PPRT de la SARA : la DGTM a mis fin à la Commission de suivi de site.

Actions à venir

Prise en compte des prescriptions du PPRIL dans les aménagements pour la définition des aménagements à venir.

Prise en compte des exigences de transparences hydrauliques pour l'implantation des activités nécessitant la proximité de l'eau et la prise en compte des cotes de référence.

Etudes de vulnérabilité des équipements aux événements climatiques extrêmes => plan opérationnel d'adaptation du port aux conséquences du changement climatique.

Stratégie Environnement et développement durable

AXE 4



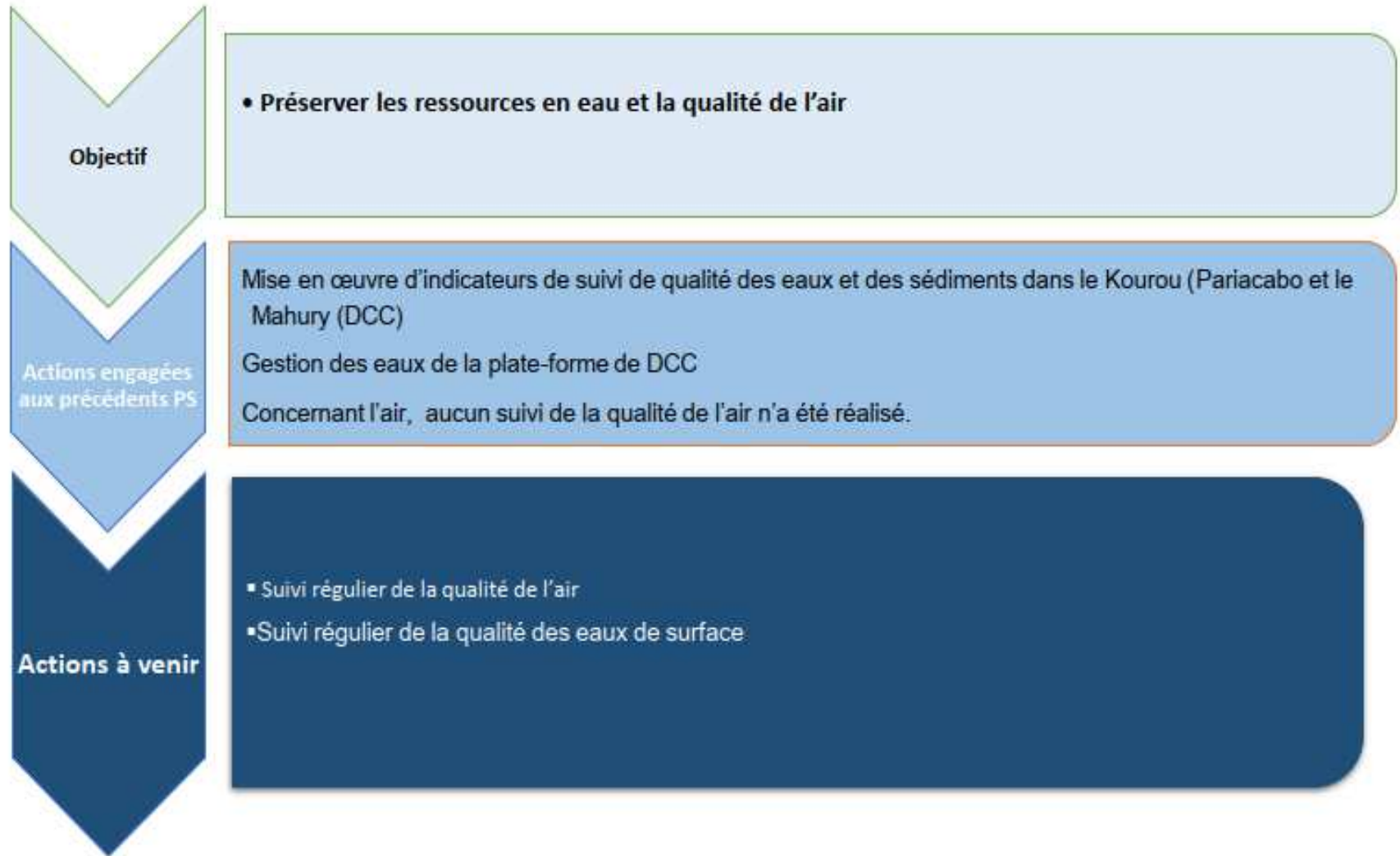
- **Gérer et valoriser les déchets et l'économie circulaire (navires, BTP,...)**

Les déchets de déconstruction des terre-pleins ont été concassés et valorisés en matériaux de fondation.

- Valorisation des sargasses pour la production d'énergie par méthanisation
- Valorisation des déchets du BTP : déchets de démolition ré-utilisé *en remblai sur la plate-forme*. Ceci permet de limiter la quantité de déchets et de valoriser un circuit court et économique.
- Mise en place de Collecte sélective des déchets : Pneus, plastiques, aluminium, verre,...

Stratégie Environnement et développement durable

AXE 5



Stratégie Environnement et développement durable

AXE 6 – Accompagner la mise en œuvre d'une intermodalité « bas carbone »

Dans un contexte global (*économique, naturel, politique*) peu favorable à l'intermodalité, le GPM-Guyane mise sur plusieurs projets pour développer l'économie des transports dans ce sens et pour cela, il accompagne certains opérateurs qui développent des navires plus vertueux pour la desserte du territoire guyanais : Afin d'atteindre cet objectif, les différentes actions qui seront mises en œuvre par le GPM-Guyane sont :

- Accompagner la desserte du territoire en favorisant le développement d'une économie des transports plus vertueuse en matière d'émissions de polluants ;
- Augmenter le développement des échanges commerciaux avec les autres pays voisins du Plateau des Guyanes et les Antilles en valorisant le mode maritime permettant ainsi de décarboner le transport maritime de la Guyane tout en renforçant la souveraineté alimentaire du territoire. Le développement du cabotage régional Plateau des Guyanes – Antilles ne pourra fonctionner qu'avec la disponibilité d'un outil réglementaire et logistique que sera le Poste de Contrôle Frontalier (PCF) ;
- Développer la coopération régionale par la création d'une zone de logistique et de coopération régionale à Saint-Georges-de-l'Oyapock. Ce projet de « port sec » a été initié dans le cadre du Projet stratégique 2019-2023, sa mise en service devant progressivement être déployée au cours du nouveau Projet stratégique 2024-2028. Cet aménagement permet de réduire les émissions en GES par la mise en œuvre d'un circuit court.

Enjeux sur le long terme en matière de transition énergétique

Réhabilitation et l'extension du siège du GPM à Dégrad-des-Cannes :

- Réalisation des études et de lancement des travaux pour faire muter le bâtiment actuel vers un bâtiment énergétiquement neutre (*isolation, requalification des espaces, éclairage LED...*) Maîtrise de l'énergie : production et consommation d'énergie électrique ;
- Amélioration des deux bâtiments qui accueillent encore les services de la DGTM et DEAL.

Maîtrise de l'énergie : production et consommation d'énergie électrique :

- Suivi des consommations ;
- Equipements d'économie d'énergie.

Valorisation d'un nouveau secteur portuaire (*Secteur 3*) au travers d'actions innovantes et de R&D :

- Terminal céréalier ;
- Plateforme d'innovation en transition énergétique et décarbonation basée sur les potentiels régionaux (*sargasses, méthanisation, solaire, énergie osmotique...*) : prototypes et démonstrateurs dans un but d'industrialisation ultérieure.

Les relations Ville-Port

Le GPM Guyane a déjà développé plusieurs dispositifs dans sa relation Ville-Port : de nombreuses actions vont être reconduites ou organisées

Relations privilégiées et entretenues

Actions d'économie circulaire

Insertion paysagère et architecturale

Intégration de la trame viaire

Visites de sites et rencontres

Déploiement d'un Port Center virtuel

Projet de création d'une fresque murale

Positionnement en appui des collectivités en matière de plaisance

Service portuaire pour la croisière et le tourisme nautique

Site internet réactif à l'actualité

VOLET 5 - LES DESSERTES DU PORT ET
LA POLITIQUE DU GRAND PORT
MARITIME EN FAVEUR DE
L'INTERMODALITE

La politique du GPM en faveur d'une intermodalité « bas carbone »

Dans un contexte global (*économique, naturel, politique*) peu favorable à l'intermodalité, le GPM Guyane mise sur plusieurs projets pour développer une économie des transports plus vertueuse pour assurer la desserte du territoire :

- ✓ Montée en puissance de l'offre de transport RoRo au départ d'Europe (*source MARFRET*) avec des navires rouliers plus vertueux en matière d'émissions de polluants (*voiles rigides*). Le roulier Marfret Niolon, affecté à une ligne Europe - Guadeloupe - Guyane, est équipé depuis fin janvier 2022 de turbovoiles en aluminium qui devraient diminuer la consommation de carburant de 10 à 15% ;
- ✓ Desserte du CSG via le port de Pariacabo avec un navire roulier bi-propulsion moteur/voiles rigides (*armement Zéphyr & Borée*) ; le navire « Canopée » est un cargo à voiles commercial de 121 m de long et de 22 m de large, le pont principal accueille le chargement d'une fusée Ariane 6 complet ;
- ✓ Projet de desserte régionale par cabotage en cours de développement ; à terme, une fois la ligne consolidée, un cargo polyvalent à voiles rigides touchera également la Guyane (*armement Zéphyr & Borée*).



La ligne de cabotage vers le Brésil et les Antilles

Le développement des échanges commerciaux avec les autres pays voisins du Plateau des Guyanes en valorisant le mode maritime permettra de répondre à la même problématique : décarboner le transport maritime de la Guyane, tout en renforçant la souveraineté alimentaire du territoire (→ *proximité des sources d'approvisionnement*).

2022 : lancement d'un appel d'offre international pour identifier un opérateur maritime en charge d'implanter et développer la ligne de cabotage :

- A court terme, pour lancer la ligne et tester la réactivité des marchés, la compagnie prévoit la mise en service d'un navire multipurpose ;
- A moyen terme une fois stabilisée la ligne : mise en service d'un navire à propulsion vélique pour un transport bas carbone



Hypotheses	
Transit Speed	12 knots
Buffer	5 days
Rotation duration	25 days
Number of rotation per year	14

	Caribbean Sina
Type	MPP
DWT	5 530 Tonnes
Draft	6,6 m
LOA / Beam	100,60 m / 18,80 m
Teu capacity	250 teu@ 14t
Reefer	84
Speed Consumption	15 knots > 16 mt
GT / NT	4 462 – 1988 ums
Daily Rate	13 000 \$/day (2020: 7 200\$/day)



Un projet de coopération régionale : le Port sec de Saint-Georges-de-l'Oyapock

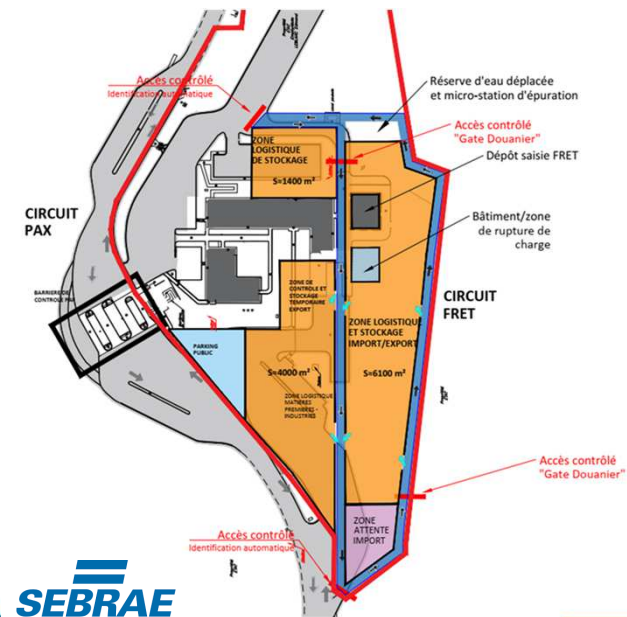
Le GPM Guyane poursuit le développement de la plateforme logistique (*port sec de Saint-Georges-de-l'Oyapock*), initiée dans le cadre du Projet stratégique 2019-2023, avec une mise en service phasée au cours du nouveau Projet stratégique.

Il s'agit de répondre à la fois aux besoins d'import/export des deux côtés de la frontière avec l'Etat d'Amapa au Brésil, les flux étant en croissance depuis l'ouverture du pont sur l'Oyapock en 2017 aux camions, et à une double contrainte à franchir avec la rupture de charge obligatoire (*routiers BZ interdits de rouler en Guyane*) et la faiblesse du trafic identifié.

En 2021, le GPM a lancé une étude pour structurer la réflexion et disposer d'un cadre technique, économique et réglementaire permettant d'avancer dans le projet (*Mission de préfiguration et programmation d'un Port sec au Pont de l'Oyapock*). Deux scénarios ont été étudiés et un retenu, qui a fait l'objet d'une analyse plus détaillée pour un phasage dans la mise en œuvre du port sec.

Le montant d'investissement prévisionnel pour la réalisation des aménagements est de 7,4 M€HT pour la 1^{ère} phase qui disposera :

- ✓ Zone Logistique Hors Douane (ZHD) ;
- ✓ Zone Logistique Sous Douane (ZSD) ;
- ✓ Zone de transit routier (RN2, Barrière PAF).



Un projet de croissance des trafics dans le cadre de la coopération régionale : maturité du projet

Projet phare du PS 2019-2023 dont la mise en service et la montée en puissance devra être accompagnée par le GPM au cours du PS 2024-2028. Les filières potentielles identifiées (*riz, soja, maïs*) travailleront en synergie avec le Poste de Contrôle Frontalier (PCF).

Identification du besoin évident d'accompagnement des filières agroalimentaires et élevages de Guyane en prospectant les sourcings brésiliens, et fiabilisant ainsi dans la durée la ligne de cabotage maritime.

Phasage du projet :

- Phase 1 / 2024 : desserte marché Guyane uniquement
 - ✓ mise en place du flux Brésil-Guyane (*routier puis maritime*) ;
 - ✓ installation d'une infrastructure de stockage temporaire type magasin au Port ;
- Phase 2 / 2025 : marché Guyane + Antilles françaises
 - ✓ Construction des premiers silos : 2 x 2500 T ;
 - ✓ Stockage pour marché Guyane au Port: 3 mois de stock;
 - ✓ Expédition Antilles sans déchargement en Guyane.

La solution de service retenue

LE CABOTAGE

► Une rotation de 17 jours
Le service sera assuré par un navire multiporteurs gros avec 6 m de tirant d'eau, d'une capacité d'équipage 2 000 palettes et d'environ 20 reefers.

Mer des Caraïbes | Océan Atlantique

GUAYANA (Guyana) | SURINAME (Suriname) | GUYANE FRANÇAISE (French Guiana) | AMAPA (Amapá) | PARA (Pará)

BRESIL (Brazil)

Dégrad-les-Cannes
UN POSTE D'INSPECTION FRONTALIER CLÉ

La Poste d'Inspection Frontalier (PIF) assure le contrôle des produits dangereux, produits sensibles, d'origine ou en transit en provenance d'un pays tiers (avec compétence douane) : marchandises dangereuses, Argent, Monnaie, Médicaments, OTC, Armes de Feu, ...

Cadre Juridique actuel DU CABOTAGE ET DES ÉCHANGES DANS LA ZONE

Transport International
Le cabotage est défini selon les ports de chargement et de déchargement.

Exemples :
 - Guyana / Grad-les-Cannes / Dégrad-les-Cannes / Maracaibo
 - Guyana / Maracaibo
 - Dégrad-les-Cannes / Dégrad-les-Cannes / Maracaibo
 - Dégrad-les-Cannes / Maracaibo

Cabotage Brésil*
 Europe Brésil / Navire construit au Brésil

Cabotage Union Européenne**
 Préférence amateur / Porteur UE

Cadre Juridique à venir LE CABOTAGE UNION EUROPÉENNE

Pour tous les commerces de ce cabotage, deux solutions existent :

► à court terme :
 Délégation au service existant (général) + Groupement d'amateur Brésil/UE autorisé

► à long terme :
 Élaboration de la réglementation pour accéder une autorisation permanente d'exploiter à des amateurs tiers dans le cadre strict de ce projet.

AGENCEUR | RISK | 15000 TCF

► à court terme :
 Le PIF est en OTC, le client a un accès direct au service de dédouane et un accès direct au service de dédouane et un accès direct au service de dédouane et un accès direct au service de dédouane.

► à long terme :
 Le PIF est en OTC, le client a un accès direct au service de dédouane et un accès direct au service de dédouane et un accès direct au service de dédouane.

*Selon la réglementation brésilienne

- Phase 3 / 2030 : marché Guyane + Antilles françaises
 - ✓ Augmentation des capacités de stockage : 2 x 2500 T + 3 x 5000 T ;
 - ✓ Construction d'un quai ;
 - ✓ Stockage pour marché Guyane + Antilles au Port : 3 mois de stocks ;
 - ✓ Déchargement total en Guyane pour ré-export Antilles.